

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE Val-de-Marne

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

au 31 mai 2026, en euros

### BILAN

	ACTIF		PASSIF	
	31 mai 2026	31 mai 2025	31 mai 2026	31 mai 2025
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Immobilisations financières (titres C.E.)	244 184 200	244 184 200	Capital	404 611 520
			Prime de fusion	138 086
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			Réserve statutaire	2 000
Titres super-subordonnés	32 936 060	32 936 060	Report à nouveau	7 834 565
Compte courant associé	127 491 260	118 145 100	Résultat de l'exercice	10 191 770
Disponibilités	18 521 995	18 709 570		
Produits à recevoir	18 949	18 949	<b>DETTES</b>	
Créances Fiscales	0	0	Dettes fiscales	374 523
			Autre passif	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>423 152 464</b>	<b>413 993 879</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>423 152 464</b>
				<b>413 993 879</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT

	CHARGES		PRODUITS	
	31 mai 2026	31 mai 2025	31 mai 2026	31 mai 2025
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
Autres charges externes	38 763	37 542	Produits des participations	6 104 605
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			Intérêts et produits financiers	5 584 393
Impôt sur les sociétés	1 458 465	1 445 253	Produits exceptionnels	0
				1 799
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 497 228</b>	<b>1 482 795</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 688 998</b>
				<b>12 216 664</b>
<b>Solde créditeur (Bénéfice)</b>	<b>10 191 770</b>	<b>10 733 869</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 688 998</b>	<b>12 216 664</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 688 998</b>
				<b>12 216 664</b>



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Ile de France

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE **Val-de-Marne**

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## ■ ANNEXE

### I. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les Sociétés Locales d'Épargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Épargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives. Leur capital est détenu par les Sociétés Locales d'Épargne à hauteur de 100%. Les Sociétés Locales d'Épargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Épargne d'affiliation. À statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

### II. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de la Société Locale d'Épargne Val de Marne sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, à la réglementation de la BPCE et aux instructions de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels sont soumis à l'approbation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Société Locale d'Épargne. Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas de d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

### III. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

### IV. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RÉSULTAT

#### ■ BILAN : CAPITAL

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 mai 2026 le capital souscrit s'élève à 404611520 euros, pour un capital autorisé de 1220921 000 euros.

Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture seront communiquées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

#### ■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit des participations qui s'élève à 6104605 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Les intérêts financiers sont essentiellement constitués de la rémunération du compte courant d'associés ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour un montant de 3278868.74 euros et de la rémunération des titres super-subordonnés pour un montant de 2305524,19 euros.

Concernant l'impôt sur les sociétés, il est précisé que la SLE bénéficie du taux de taxation réduit de 15 % à hauteur de 42500 euros de résultat, l'excédent étant taxé au taux normal de 25 %.

Les intérêts perçus au titre des parts sociales de la CEIDF relèvent du régime mère fille et bénéficient à ce titre d'une taxation réduite.

La SLE n'est pas assujettie à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3,3 %.

#### ■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article 8 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France a fixé, pour l'exercice clos le 31 mai 2026 le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées à 2.5 %.

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2026 s'élève à 10191769.93 euros. Constatant l'existence d'un report à nouveau de 7834564.93 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile de France, d'affecter la somme de 18026334.86 euros comme suit :

- ▶ à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 9655502.18 euros (dont le versement aura lieu le 03 juillet 2026)
- ▶ au report à nouveau : 8370832.68 euros



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Ile de France